



Vol de bonbon je risque quoi

Par **Nayayza**, le **24/12/2019** à **11:42**

Bonjour j'ai voler 3 paquet de bonbon et un paquet de biscuits et j'ai 18 ans je risque quoi ? Je suis passer hier à la gendarmerie car jt convoquer

Par **Visiteur**, le **24/12/2019** à **13:05**

Bonjour,

Vous devrez expliquer votre geste devant un juge, car le vol peut être puni jusqu'à 45000 euros d'amende et 3 ans de prison.

Dans le cas d'une première condamnation, ce sera donc certainement avec sursis et on pourrait aussi vous condamner à un travail d'intérêt général, c'est ce minimum que je vous souhaite.

Notez qu'une inscription au casier judiciaire a des conséquences, notamment de vous interdire certains emplois.